

# AVIS DE COURSE

## SPI ANGLET

30 mai au 01 juin 2019

### ANGLET - 64

YCAA (Yacht Club Adour Atlantique)

#### 5A

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## 1. REGLES FONDAMENTALES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
  - 1.2 Les règlements fédéraux,
  - 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.

## 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :  
A – B - C de la norme CE.  
Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve ; Côtière  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable :  
D'un coefficient minimum de : 14
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à YCAA Voile – 118 avenue de l'Adour – 64600 Anglet au plus tard le 30 mai 2019 avant 11h00.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Néant

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Confirmation d'inscription :

| Jours et Date | Heure Début | Heure Fin |
|---------------|-------------|-----------|
| 29 mai 2019   | 18h00       | 20h00     |
| 30 mai 2019   | 9h00        | 11h00     |

##### 5.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) :

| Jours et Date | Heure Début | Heure Fin |
|---------------|-------------|-----------|
| Inopinés      |             |           |

##### 5.3 Jours de course

| Date       | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Classe(s)      |
|------------|---|----------------|
| 30/05/2019 | 12h30 (Anglet)                                  | Toutes classes |
| 31/05/2019 | 11h00 (Anglet)                                  | Toutes classes |
| 01/06/2019 | 09h00 (Hendaye)                                 | Toutes classes |

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; 17h00

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon les directives fédérales.

#### 7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront côtiers et construits.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous : les eaux devant Anglet jusque devant Hendaye.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.

#### 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Contacter la capitainerie du port de Plaisance du Brise-Lame – canal VHF 9 ou téléphone 05 59 63 05 45

**Gratuité du port de plaisance du Brise Lame à Anglet du 25 mai au 02 juin 2019.**

#### 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 13. PRIX

Des prix seront distribués en présence des concurrents, à l'issue de la COURSE DU COMMODORE le 30 juin 2019 au YCAA.

### 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le jeudi 30 mai, après les régates, le YCAA vous invitera à un apéritif au YCAA (Yacht Club Adour Atlantique)

Le vendredi 31 mai, apéritif au YCH à Hendaye, dîner avec participation dans le cadre de la course de La Victoire

Le samedi 01 juin, apéritif au YCAA après les régates.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : [www.ycaa-voile.fr](http://www.ycaa-voile.fr)  
ou François Maurens : tel 06 27 65 41 03 / [maurens.francois@orange.fr](mailto:maurens.francois@orange.fr)

### 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

| Port   | Baies de | Date       | Basse mer | Pleine mer | Coefficient |
|--------|----------|------------|-----------|------------|-------------|
| Anglet |          | 30/05/2019 | 8h37      | 15h03      | 54          |
| Anglet |          | 31/05/2019 | 9h18      | 15h42      | 64          |
| Anglet |          | 01/06/2019 | 9h56      | 16h19      | 73          |
|        |          |            |           |            |             |

## BULLETIN d'INSCRIPTION

Nom de la régata :

Dates complètes :

Lieu :

Autorité Organisatrice :

N° voile

CLASSE

Rating : .....

|                   | BARREUR              | EQUIPIER 1           | EQUIPIER 2           |
|-------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>NOM</b>        | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <b>PRENOM</b>     | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <b>N° licence</b> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <b>N° club</b>    | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <b>Sexe</b>       | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <b>Né(e) le</b>   | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

### Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M  autorise mon enfant  à participer  
à la régata  et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents  
à cette participation.

**Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)**

Fait à  le

### ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.  
Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.  
Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Signature de la personne responsable

Signatures des équipiers